Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 044-200067635-20261103-11_2026_07-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 3 novembre 2026

11.2026-07	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « remplacement du portail d'entrée de la halte-éco tri de La Haye Fouassière »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société Espace Clôture Ouest, sise 10 rue des Potiers – 44330 Vallet, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Espace Clôture Ouest, sise 10 rue des Potiers – 44330 Vallet, pour le remplacement du portail d'entrée de la halte-éco tri de La Haye Fouassière, pour un montant de 12 716,00 € HT soit 15 259,20 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 12/11/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO